



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides-soignants

Question écrite n° 16632

Texte de la question

M. Michel Lezeau attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la gestion de manière associative de nombreuses maisons de retraite médicalisées pour personnes âgées. Compte tenu du caractère très restrictif des crédits alloués, ces structures ne disposent pas de moyens suffisants. C'est donc souvent le personnel employé qui en subit les conséquences. C'est en particulier le cas pour l'accès à la formation professionnelle. De nombreuses personnes employées sans qualification particulière sont légitimement désireuses de suivre une formation pour devenir aides soignantes, ces dernières souhaitant alors suivre une formation pour devenir infirmières. Les demandes adressées en ce sens sont toutefois presque toujours refusées faute de crédits. Eu égard à la pénurie nationale de personnel soignant, il lui demande si elle ne pense pas qu'il conviendrait de prévoir, au niveau national, un mécanisme spécifique en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lezeau](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16632

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1124

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)